



REPONSE DU CONSEIL COMMUNAL A L'INTERPELLATION N°26-601 DU GROUPE SOCIALISTE « FAIRE DE NEUCHATEL UNE REFERENCE DU SPORT INCLUSIF ET EGALITAIRE »

(Du 27 avril 2026)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

En date du 13 février 2026, le groupe Socialiste, par Mme Zully Faralli, a déposé l'interpellation 26-601 intitulée « Faire de Neuchâtel une référence du sport inclusif et égalitaire ».

Inscrite pour la première fois le 16.02.2026 à l'ordre du jour du Conseil général, son développement écrit est le suivant :

Le sport est un vecteur essentiel de cohésion sociale et doit refléter le principe de « société inclusive » tel que défini par la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes à mobilité réduite. L'inclusion des personnes en situation de handicap dans le sport, qu'il soit compétitif ou pratiqué pour le loisir, constitue un enjeu majeur pour leur participation sociale et leur bien-être.

Certaines villes, comme Yverdon-les-Bains, se distinguent déjà par des projets innovants dans le domaine du sport inclusif, à l'image des National Games. Yverdon a d'ailleurs exprimé sa volonté de collaborer avec le Canton de Neuchâtel pour développer des initiatives destinées aux personnes en situation de handicap, invitant ainsi la Ville de Neuchâtel à s'y associer. Cela donne toutefois le sentiment que notre Ville tarde encore à s'emparer pleinement de la question de l'inclusion sportive, alors que d'autres communes voisines font preuve d'un dynamisme particulier en la matière.

De plus, l'examen de l'historique des manifestations sportives accueillies par la Ville de Neuchâtel révèle un déséquilibre : la liste des événements nationaux et internationaux organisés ne reflète ni une réelle diversité, ni une approche inclusive. On n'y retrouve pas d'événements spécifiquement ouverts aux personnes en situation de handicap.

Afin de mieux comprendre la situation et d'identifier les perspectives possibles, je souhaiterais obtenir des réponses aux questions suivantes :

- 1. Quelles mesures concrètes la Ville a-t-elle mises en place pour garantir un accès adapté et inclusif aux activités sportives, compétitives ou de loisir, pour les personnes en situation de handicap ?*
- 2. Existe-t-il des études ou évaluations permettant de mesurer la participation et l'impact des initiatives sportives inclusives pour les personnes en situation de handicap, notamment lors de championnats ou compétitions adaptées ?*
- 3. Avec la mise en place par le Canton d'une coordinatrice pour le programme Unified de Swiss Inclusive Sport, comment la Ville compte-t-elle appuyer ce déploiement et favoriser l'accueil d'événements inclusifs, tels que des championnats ou compétitions nationales ?*
- 4. Un état des lieux des infrastructures sportives communale a-t-il été réalisé afin de vérifier leur accessibilité et leur adéquation aux besoins spécifiques pour toutes et tous ?*
- 5. Quels objectifs concrets la Ville se fixe pour promouvoir un sport inclusif qui favorise la participation des personnes en situation de handicap et valorise la diversité ?*

La présente réponse est apportée en application de l'article 57 du Règlement général de la Commune de Neuchâtel.

1. Préambule

Comme souligné dans l'interpellation, l'inclusion, comprise au sens large, est une valeur fondamentale du sport et de la politique sportive de notre Commune. En ce sens, le Conseil communal tient à confirmer son engagement constant à rendre ses infrastructures et manifestations accessibles à toutes et tous.

Pour le Conseil communal, l'inclusion est une valeur éminemment transversale qui est déployée dans l'ensemble de nos politiques publiques.

Il rappelle qu'en matière d'événements sportifs, la Commune joue principalement un rôle de soutien et de facilitatrice pour les clubs et associations qui constituent le cœur de l'activité sportive. Dans ce cadre, il tient à préciser que, de nombreux événements à vocation inclusive ont été tenus dans des infrastructures communales ou par des clubs de la commune, comme en témoigne la liste en réponse à la question 1 ci-après, même s'il est vrai qu'aucun n'a concerné un match ou championnat officiel national ou international. Le Conseil en profite pour remercier ici les clubs et associations pour leur engagement et leur enthousiasme.

Le Service des sports est soumis, comme l'ensemble des bâtiments publics, à la mise en conformité de ses locaux en termes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Il s'agit d'un travail au long cours qui se réalise en fonction des rénovations et entretiens. Au-delà du strict cadre légal, des projets particuliers ont vu le jour comme la mise en place de signalétique adaptée aux personnes mal-voyante au Musée d'art et d'histoire.

Au-delà des bâtiments, c'est également l'espace public que nous cherchons à rendre plus inclusif. La mise en œuvre de la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (Lhand) et l'adaptation des arrêts de transports publics en est un exemple, tout comme la mise à disposition de places de jeux adaptées aux fauteuils roulants ou encore la pose de tableaux de communication simplifiée qui facilite et encourage les interactions (exemple : Jardin anglais). La rampe d'accès pour la baignade aux Jeunes-Rives et la mise à disposition d'un Tiralo¹ en sont d'autres exemples.

On pourra en outre mentionner notre engagement au travers de l'élaboration d'une feuille de route pour une administration égalitaire et ouverte à la diversité, qui vise à améliorer nos pratiques tant en qualité d'employeur que dans la délivrance de nos prestations.

Les efforts sont ainsi continus pour rendre notre Ville accessible et inclusive.

¹ Fauteuil roulant de baignade

2. Réponses aux questions

2.1. Question 1. Quelles mesures concrètes la Ville a-t-elle mises en place pour garantir un accès adapté et inclusif aux activités sportives, compétitives ou de loisir, pour les personnes en situation de handicap ?

Comme mentionné, la Ville adapte constamment ses infrastructures pour en garantir l'accessibilité. On mentionnera que les infrastructures d'importance, telles que les patinoires du Littoral, le Stade de La Maladière ou la salle de La Riveraine sont adaptées. Le site intérieur du Nid-du-Crô est d'ores et déjà accessible et le bassin ludique extérieur sera adapté lors de sa rénovation. Les travaux d'assainissement récents réalisés au Chanet ou aux Charmettes ont également permis d'adapter les infrastructures. La liste présentée n'est pas exhaustive, mais cherche à démontrer nos interventions régulières et notre ferme intention d'adapter notre environnement construit chaque fois que nous en avons l'opportunité.

En matière d'événements, la liste non-exhaustive suivante dresse les activités individuelles ou collectives proposées par les clubs et associations durant l'année écoulée, adaptées et accueillant des personnes en situation de handicap :

- Judo : Organisé par le Judo Club Cortailod-NE le mercredi après-midi (salle Roméo)
- Basketball : Organisé par l'Academy d'Union NE le samedi matin (salle de la nouvelle école de la Maladière)
- Football : Organisé par Procap en partenariat avec l'ASI Audax le mercredi après-midi à Pierre-à-Bot (à la salle de Vauseyon en hiver)
- Badminton : Organisé par le Badminton Club Peseux le samedi soir (salle Roméo)
- Gymnastique : Organisé par NE Gym le lundi soir (salle de la Promenade)
- Cours Pro Senectute : Gymnastique le lundi après-midi (salle Ernest-Roulet)
- Musculation : Accès hebdomadaire pour Antenne Handicap Malvilliers le jeudi soir (salle de la Maladière)
- Voile : En partenariat avec Sailability, des régates sont organisées durant l'été sur le lac (vestiaires Riveraine)
- Course : BCN Tour organise deux étapes labellisées *Unified*

Dans ce cadre, on pourra encore mentionner qu'Antenne Handicap organise deux semaines (avril et octobre) de centre aéré dans la salle de la nouvelle école de la Maladière.

Par ailleurs, un match de football est organisé chaque année entre Neuchâtel Xamax et la Fondation Perce-Neige (équipe mélangées) au Stade de la Maladière.

Enfin, dans le cadre du jumelage avec Besançon, du personnel de l'administration communale et des représentant-e-s des Perce-Neige participent chaque année au Raid Handi-Forts. La 18^{ème} édition aura lieu les 22,23 et 24 mai 2026. L'activité consiste à conduire des personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap (moteur, physique) le long d'un parcours sur des joëlettes (fauteuils roulants handisport).

2.2. Question 2 : Existe-t-il des études ou évaluations permettant de mesurer la participation et l'impact des initiatives sportives inclusives pour les personnes en situation de handicap, notamment lors de championnats ou compétitions adaptées ?

Aucune étude n'est réalisée spécifiquement sur le territoire de la Commune, mais le Service des sports peut mentionner l'étude réalisée en 2024 par Special Olympics : « Sport et inclusion, revue de littérature et recommandations » disponible en ligne².

On y souligne notamment que les initiatives sportives inclusives favorisent l'autonomie, la santé physique et mentale, ainsi que l'intégration sociale des personnes en situation de handicap. Elles renforcent la confiance en soi, changent le regard de la société sur le handicap et promeuvent l'égalité de participation.

2.3. Question 3 : Avec la mise en place par le Canton d'une coordinatrice pour le programme Unified de Swiss Inclusive Sport, comment la Ville compte-t-elle appuyer ce déploiement et favoriser l'accueil d'événements inclusifs, tels que des championnats ou compétitions nationales ?

Yverdon-les-Bains est la première commune en suisse à conclure un partenariat avec Swiss Inclusive Sport, cette collaboration s'inscrit

² Nicolas C., Presset B. (2024), *Sport et inclusion : revue de littérature et recommandations*, rapport à l'attention de Special Olympics.

politiquement dans le cadre de la « Stratégie sport et inclusion 2025-2030 » de la cité thermale.

Pour Swiss Inclusive Sport, ce partenariat revêt une importance particulière, car Yverdon-les-Bains fait figure de pionnière avec ce mandat, qui offre un modèle pour la collaboration avec d'autres communes.

Yverdon-les-Bains prépare une candidature pour accueillir, en 2030, les National Summer Games des Special Olympics Switzerland.

A ce stade et dans le contexte qui est celui de la Ville de Neuchâtel en termes de ressources, notre objectif est aujourd'hui de capitaliser sur l'expérience qui sera faite par la Ville d'Yverdon dans le cadre de ce partenariat et de la candidature aux National Summer Games avant d'envisager l'organisation de manifestations d'une telle envergure sur notre territoire.

2.4. Question 4 : Un état des lieux des infrastructures sportives communale a-t-il été réalisé afin de vérifier leur accessibilité et leur adéquation aux besoins spécifiques pour toutes et tous ?

Oui, la situation est bien connue et nous savons identifier les infrastructures qui ne répondent pas actuellement aux critères d'inclusion pour personnes à mobilité réduite et qui devront être adaptées à terme.

On mentionnera notamment :

- **Salles des Acacias, de Serrières et des Côteaux** : L'accès principal aux salles s'effectue exclusivement par des escaliers.
- **Salle des Terreaux** : Outre des marches à l'entrée du bâtiment, les vestiaires sont situés à un étage uniquement accessible par un escalier.
- **Salles de Sainte-Hélène et du Crêt-du-Chêne** : L'accès aux bâtiments ainsi qu'aux salles nécessite le franchissement de plusieurs marches.

Par ailleurs, dans le cadre des travaux en cours liés à la Feuille de route pour une administration égalitaire et ouverte à la diversité, la Ville prévoit de renforcer progressivement sa connaissance des enjeux d'accessibilité et d'inclusion.

À ce titre, une réflexion est notamment en cours concernant la réalisation d'un état des lieux plus systématique des bâtiments communaux ainsi que le développement d'une signalétique adaptée aux différents besoins.

Ces travaux visent également à identifier, au sein de l'administration, des opportunités de renforcer l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap.

2.5. Question 5 : Quels objectifs concrets la Ville se fixe pour promouvoir un sport inclusif qui favorise la participation des personnes en situation de handicap et valorise la diversité ?

Pour promouvoir la participation des personnes en situation de handicap et de valorisation de la diversité, la Ville travaille sur trois axes, en lien avec les missions du Service des sports :

- 1) En matière de promotion du sport et de l'activité physique, il travaille à une communication positive et valorisante du sport, dans laquelle il promeut l'éthique, la cohésion et l'intégration sociale par le sport pour toutes et tous. Il organise ses propres manifestations et formations en y garantissant un accès aux personnes en situation de handicap.
- 2) En matière de gestion des infrastructures, il met continuellement aux normes d'accessibilités les infrastructures existantes, dans la limite de ses ressources, et développe des infrastructures sportives et ludiques diversifiées et adaptées à toutes et tous.
- 3) Enfin, dans son lien avec les associations et clubs sportifs, il encourage et soutient et facilite les actions à vocation inclusives.

3. Conclusion

Pour le Conseil communal, la thématique de l'inclusion est centrale dans sa volonté d'amélioration continue de la qualité de vie dans notre Commune. Valeur transversale, elle est intégrée dans l'ensemble de nos politiques publiques pour garantir la participation à la vie sociale de toutes et tous.

Dans le contexte particulier de la politique du sport, le Conseil communal travaille sur ses principaux domaines de compétences, à savoir, d'une part, la mise à disposition d'infrastructures diversifiées et adaptées et, d'autre part, à la promotion du sport pour toutes et tous, par ses actions propres, mais surtout par le soutien aux acteurs et actrices du domaine.

C'est dans cet esprit que nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de prendre acte de la réponse à l'interpellation n°26-601.

Neuchâtel, le 27 avril 2026

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

La présidente,

Le chancelier,

Nicole Baur

Daniel Veuve